



Panne d'un véhicule juste acheté à un particulier

Par **David**, le **13/03/2012** à **18:43**

Bonjour,

J'ai acquis un véhicule vendredi dernier par un particulier, c'est une Mercedes Classe A. Dimanche (2 jours après l'achat), la pompe de direction assistée ne fonctionne plus, elle s'est bloquée. Je viens de faire faire un devis, cela me coûterait 756.82€. Pour moi, je pense que ce n'est pas à moi de régler cette facture. La personne qui me l'a vendu est prête à me payer la moitié de la facture. J'ai contacté un centre de contrôle technique auquel j'ai demandé si ce problème pouvait être détecté lors du contrôle technique fait 2 semaines auparavant par la vendeuse, il m'a répondu que oui cela devait être visible, vu qu'il y a une fuite et que cela aurait dû être noté sur le procès verbal du contrôle technique.

Quel recours puis-je avoir ? que me conseillez-vous ?

Merci.